



Une modification pas si anodine, Peut-être même attendue par certains !

Le 3 avril, la direction Coca-Cola ent a proposé aux organisations syndicales un texte qui nous empêche d'aider des collègues qui seraient licenciés économiquement :

« Elles renoncent irrévocablement à engager toute action tendant à contester, sur quelques fondements et devant quelque tribunal que ce soit, les projets de réorganisation, en ce compris la justification économique des réorganisations, l'organisation des procédures, les conséquences sur les conditions de travail, l'hygiène, la santé et la sécurité des salariés, l'ordre des licenciements, la détermination des catégories professionnelles, le reclassement et l'ensemble des mesures du PSE. »

FO est la seule à réagir vivement devant cette remise en cause de la raison d'être des syndicats : l'aide et la défense des salariés et n'a pas signé cet objet juridique non-identifié.

Le 12 avril, suite à nos actions, le texte a été modifié après discussions avec l'employeur, voici ce que nous avons fait préciser :

« Les organisations syndicales ne sauraient en outre renoncer à leur devoir d'accompagnement d'éventuelles actions individuelles si elles venaient à recevoir des demandes en ce sens de la part des salariés. »

Visiblement ce changement a été vivement approuvé car tous les syndicats ont signé ce nouveau texte en jetant l'ancien à la poubelle !!

Nous ne finirons pas les discussions sur le projet de PSE avec ce boulet au pied. La fin de l'information / consultation est prévue pour le 22 / 23 avril 2013 au niveau du Comité Central d'Entreprise.

Le 13 avril 2013

FOCOCACOLA@GMAIL.COM

<http://fo.cocacola.over-blog.com>

